



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

Le 10 janvier 2023

Extrait du Procès-Verbal
Résolution 331-2022

Province de Québec
MRC Athabaska
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, tenue le mercredi 21 décembre 2022 à 20 h à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc, Saint-Valère Québec

Sont présents:	Monsieur Guy Dupuis	siège 1
	Monsieur Jacques Pépin	siège 2
	Monsieur Éric Morissette	siège 3
	Madame Nadia Hébert	siège 4
	Madame Joséane Turgeon	siège 5
	Madame Claudia Quirion	siège 6

Président de la séance : monsieur Marcel Normand, maire

Secrétaire de la séance: Carole Pigeon

CONTRAT DE DÉPRÉDATION – PRÉDAPRO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère doit se prévaloir d'un service de déprédation concernant le trappage et la gestion des castors en saison légale;

En conséquence

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
Appuyé par madame Joséane Turgeon
Et résolu

QUE le contrat de trappage et de gestion du castor est donné à Prédapro pour l'année 2023 au coût de 1 200 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

Copie conforme.

Donné à Saint-Valère, ce 10^e jour du mois de janvier 2023.



Carole Pigeon
Directrice générale et
greffière-trésorière